Syllabus

UE: Introduction au droit **Enseignants: Wafa Bellil Slama/Lilia Achour/ BEN HADJ FRADJ Rafik** **Département: Département de fiscalité et droit des affaires**	**Parcours: 1 LSG** **Semestre : 1** **Volume horaire : 42h** **Crédit: 2** **Coefficient: 1**

Objectifs du cours :

Il est à noter que le cours d'introduction à l'étude de droit s'avère être indispensable, voire même obligatoire pour une bonne initiation à la vie juridique.

Une culture juridique est certes bénéfique pour l'étudiant qui dans un futur proche aura affaire à plusieurs branches de droits, sur le plan professionnel aussi bien que personnel.

Cette matière serait l'occasion ou jamais pour tout étudiant nonobstant sa spécialité3 de mettre le point sur la règle de droit, une première étape qui va lui permettre par la suite d'avoir une bonne base et une meilleure perception des autres matières juridiques.

Compétences attendues :

Cette rubrique présente les compétences que les étudiants seront capables de faire à l'issue du cours

Plan du cours:

Semaine	Chapitre
1	Introduction : définition / distinction droit objectif et droit subjectif / caractères de la règle juridique
2	Introduction : les différentes branches de droit / distinction droit public – droit privé / exemples
3	Chapitre 1 : les sources du droit Section 1 : la source primordiale du droit : la loi / §1 la hiérarchie des textes juridiques
4	§1 La hiérarchie des textes juridiques : la constitution / les conventions internationales / les lois / les décrets / les arrêtés
5	§2 les conditions de la force obligatoire des textes juridiques : Entrée en vigueur de la loi
6	Suite §2 : abrogation de la loi/exercice (Commentaire de l'article 542 C.O.C.) / Section deuxième : les sources secondaires du droit : la coutume
7	Suite section deuxième : définition de la coutume / les conditions de la force obligatoire de la coutume : la coutume intervient par délégation de la loi / la coutume ne peut pas contredire la loi / la preuve de la coutume.
8	Suite section deuxième : la jurisprudence : définition / la formation de la jurisprudence / Chapitre 2 : l'organisation judiciaire : introduction / section 1 : les principes régissent la justice en droit tunisien : distinction tribunaux-civils et tribunaux-répressifs
9	Suite section 1 : le principe du double dégré de juridiction / distinction entre juridiction de droit commun et juridiction d'exception / la compétence d'attribution et la compétence territoriale / le principe de neutralité du juge civil
10	Section 2 : les différentes catégories de juridiction : les juridictions d'exception / les juridictions de droit commun / exercice pratique
11	Chapitre 3 : la preuve des droits subjectif : les sources des droits subjectifs / la classification des droits subjectifs/exercice
12	Section 1 : la charge de la preuve : le rôle du juge en matière de preuve / la charge de la preuve et les parties au procès

13	Section 2 : les moyens de preuve : remarque préliminaire / les procédés de preuve parfaits : l'écrit / l'aveu judiciaire / le serment décisoire
14	Suite section 2 : les procédés de preuve imparfaits : la preuve testimoniale / les présomptions judiciaires / le serment supplétoire.

Mots clés :
Règles de droit / source de la règle de droit / promulgation / abrogation / organisation judiciaire / entrée en vigueur / jurisprudence / charge de la preuve / droit objectif / droit subjectif / la cour de droit / droit public / droit privé

Pré-requis :

Pédagogie d'enseignement : *(Indiquez les méthodes d'apprentissage utilisées)*
Quant à la pédagogie et aux stratégies de gestion utilisées pour l'enseignement en classe on a opté pour une combinaison entre deux types de pédagogie : l'enseignement direct et l'enseignement indirect ; pour que les étudiants puissent participer activement au processus d'apprentissage (effectuer des recherches, étude de cas, exposition…)
Plus les étudiants seront engagés plus la séance du cours serait bénéfique pour tous les intervenants, ça se rapproche de la pédagogie interactive.

Evaluation:

Type d'évaluation	% du Total de la note
Assiduité et participation	10%
Contrôle Continu	20%
Exam final	70%

Ressources Bibliographiques

- **Référence principale**
- **Références complémentaires**